



LA CHASSE, UN **HÉRITAGE** À LÉGUER

Transmettre le bonheur d'être chasseur, de faire partager et apprécier au plus grand nombre les joies et les plaisirs que nous procure notre passion. Sinon à quoi servirait-il de gérer la faune sauvage si demain personne ne prend de plaisir à la chasse ?...

L'objectif est d'aller vers une chasse « durable » qui va s'inscrire dans le temps pour les générations futures.



Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



Contact

FDC 10

Chemin de la Queue de la Pelle

10440 La Rivière de Corps

Tél. 03 25 71 51 11

E-mail : fdc10@fdc10.org

www.fdc10.org

Obtenir le permis de chasser



Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



PASSER VOTRE PERMIS DE **CHASSER**

La chasse est une activité utilisant de façon durable la ressource naturelle que constitue le gibier.

L'examen du permis de chasser s'inscrit dans cette démarche où l'on demande aux candidats une bonne connaissance des espèces, des milieux, comme de l'ensemble des règles qui permettent à la chasse de bien s'intégrer parmi les usagers de la nature.

Cette formation peut être suivie dès l'âge de 15 ans, mais le candidat ne recevra son permis que le jour de son 16^{ème} anniversaire.

A quel coût ?

Un chèque ou un mandat postal, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16 € auquel s'ajoute la somme de 30 € (15 € pour les mineurs) pour la délivrance du permis de chasser

Coût total, selon les cas :

- 31 € pour les mineurs
- 46 € pour les majeurs



PLUS DE **80%** DE RÉUSSITE À L'EXAMEN DANS L'AUBE

L'examen du permis de chasser se compose d'une seule séance qui regroupe des exercices pratiques et un atelier de questions théoriques.

L'examen est noté sur 31 points, le candidat est reçu s'il obtient un minimum de 25 points, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire. La durée de l'examen est d'environ 30 minutes. L'examen du permis de chasser est centré sur la sécurité et la maîtrise de l'arme par le futur chasseur.

Je m'inscris

La demande d'inscription à l'examen du permis de chasser peut être faite à tout moment auprès de la Fédération des Chasseurs, nous vous proposerons des dates de formation. Pour faciliter votre formation des formateurs professionnels seront à votre disposition.

Tous les documents nécessaires à votre inscription sont en téléchargement sur notre site internet.

S'ENTRAÎNER CHEZ SOI C'EST **POSSIBLE**

Pour compléter sa formation le candidat dispose de plusieurs dispositifs :

- **La révision en ligne** des questions théoriques et leurs réponses sur www.fdc10.org
- **Le manuel intitulé** « L'examen du permis de chasser » (Disponible à la fédération des chasseurs).
- **Le DVD** des questions théoriques.

Ce DVD comporte 2h30 de cours de présentation ainsi que la totalité des questions de l'épreuve théorique et leurs réponses. Il propose également un entraînement à l'examen blanc en situation réelle.

- **Le DVD** « examen pratique du permis de chasser et de la sécurité.
- **Des vidéos** sur l'épreuve pratique sont également disponibles sur notre chaîne YouTube

Pas prêt ?



La Chasse accompagnée permet de chasser, avec une arme pour deux, dès l'âge de 15 ans et gratuitement pendant un an après une formation pratique élémentaire.

Elle est accessible aux jeunes mais aussi à toute personne désireuse de découvrir la chasse avant de passer son examen du permis de chasser.